



PRÉFET DE MAYOTTE

Recueil
des Actes Administratifs
de la Préfecture de Mayotte (RAA)

ÉDITION SPÉCIALE SGAR
N° 2

DATE DE PARUTION : 9 FÉVRIER 2018

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle (raa@mayotte.pref.gouv.fr)

SOMMAIRE ÉDITION SPÉCIALE du 9 FÉVRIER 2018

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES	SIGNÉ LE	PAGE S
ARRÊTÉ N°2018-SGAR-76 CONSTATANT LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE MAYOTTE	9/02/2018	4
ARRÊTÉ N°2018-SGAR-77 CONSTATANT LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT DE MAYOTTE	9/02/2018	3



PRÉFET DE MAYOTTE

Arrêté n° 2018- SGAR - 76

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

**Constatant la désignation des membres
du conseil économique, social et
environnemental de Mayotte.**

LE PREFET DE MAYOTTE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4432-9 et suivants, R. 4432-9 et suivants et R. 4437-3 et suivants ;
- VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 250 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2011-330 du 25 mars 2011 pris pour l'application de la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte et notamment son article 4 ;
- VU le décret du 6 mai 2016 du Président de la République nommant M. Frédéric VEAU, Préfet de Mayotte ;
- VU le décret n°2016-1596 du 24 novembre 2016 relatif au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnements régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion ;
- VU l'arrêté du Premier ministre en date du 5 avril 2017 nommant M. Pierre PAPADOPOULOS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte à compter du 24 avril 2017 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 1022/SGAR/2017 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature à monsieur Pierre PAPADOPOULOS, secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-SGAR-1248 du 22 décembre 2017 portant sur la composition du conseil économique, social et environnemental de Mayotte et fixant le nombre de représentants pour chaque collège.

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRETE

Article 1 : Au sein du 1^{er} collège, les 13 représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées sont :

DOMAINE ou ORGANISME	REPRESENTANT	ORGANISME DU REPRESENTANT
Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte	Mme Isabelle CHEVREUIL	CCI
Chambre des métiers et de l'artisanat Région Mayotte	M. Omar DJOUNDIY	CMA
Chambre d'agriculture de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte	M. Dani SALIM	CAPAM
Union des entreprises de proximité de Mayotte	M. Madi FAHAR	U2P
Organismes bancaires	Mme Saoudat ABDOU	La Banque Postale
Syndicats d'agriculteurs	Mme Laïni MOGNE-MALI	FDSEAM
Organismes représentant des pêcheurs et les aquaculteurs	M. Dominique MAROT	Syndicat maritime des pêcheurs professionnels mahorais
Conseils des ordres professionnels	Mme Fatima OUSSENI	Ordre des avocats
Comité départemental de tourisme de Mayotte	M. Attoumani HAROUNA	CDTM
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	M. Ben Amar ZEGHADI	CRESS
Mouvement des entreprises de France de Mayotte	M. Thierry GALARME	MEDEF
Fédération mahoraise du bâtiment et travaux publics	M. Vincent DELAITRE	FMBTP-COLAS
Confédération générale des petites et moyennes entreprises de Mayotte	M. Moussa SOULAIMANA	CPME

Article 2 : Au sein du 2^{ème} collège, les 13 représentants des syndicats de salariés et de la fonction publique de Mayotte sont :

DOMAINE ou ORGANISME	REPRESENTANT	ORGANISME DU REPRESENTANT
Centrale intersyndicale de Mayotte	M. Bacar AHAMADA Mme. Bounati AHAMADI M. Saïd Hachim Saïd Ousseni MOGNE Mme Houbia YOUSSEUPHA	CFDT
L'Union des travailleurs – Force ouvrière de Mayotte	M. Harsani TOUMBOU Mme Habiba ABDOU M. Hamidou MADI MCOLO Mme Souandou OUSSANI	UDFO
Confédération générale du travail de Mayotte	M. Haoussi BOINAHEDJA Mme Anissa HADHURAMI M. Ahmed Zaki KAFE Mme Marianne DAMARY	CGT-Ma
Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres de Mayotte	M. Djoumoy DJOUMOI	CFE-CGC

Article 3 : Au sein du 3^{ème} collège, les 5 représentants des organismes qui participent à la vie économique et sociale de Mayotte sont :

DOMAINE	REPRESENTANT	ORGANISME DU REPRESENTANT
Associations de femmes	Mme Nadine HAFIDOU	Entreprendre au féminin à Mayotte
Organismes sociaux	Mme Ambouharia ABDOU	Union des centres communaux d'action sociale
Associations secteur sanitaire et social	Mme Moissoukari MADI	Association des travailleurs sociaux de Mayotte (ATSM)
Fédération mahoraise des personnes âgées et retraités	Mme Faki Zalia HAMADA	Fédération mahoraise des associations des personnes âgées et retraitées (FMAPAR)
Associations des familles et des consommateurs	M. Nizary ALI	UDAF

Article 4 : La personnalité désignée en raison de ses qualités ou de ses activités concourant au développement économique et social de Mayotte, est **M. Abdou DAHALANY**.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

A Mamoudzou, le

Le préfet,

Copie à :
M. le Président du CESE de Mayotte
Conseil départemental
RAA
SGAR
Intéressés





PRÉFET DE MAYOTTE

Arrêté n° 2018 - SG,AR - 77

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

**Constatant la désignation des membres
du conseil de la culture, de
l'enseignement et de l'environnement de
Mayotte.**

LE PREFET DE MAYOTTE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4432-9 et suivants, R. 4432-9 et suivants et R. 4437-3 et suivants ;
- VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi organique n°2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 250 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2011-330 du 25 mars 2011 pris pour l'application de la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte et notamment son article 4 ;
- VU le décret du 6 mai 2016 du Président de la République nommant M. Frédéric VEAU, Préfet de Mayotte ;
- VU le décret n°2016-1596 du 24 novembre 2016 relatif au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnements régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion ;
- VU l'arrêté du Premier ministre en date du 5 avril 2017 nommant M. Pierre PAPADOPOULOS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte à compter du 24 avril 2017 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 1022/SGAR/2017 du 6 octobre 2017 portant délégation de signature à monsieur Pierre PAPADOPOULOS, secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-SGAR-1249 du 22 décembre 2017 portant sur la composition du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de Mayotte et fixant le nombre de représentants pour chaque collège.

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRETE

Article 1 : Au sein du 1^{er} collège, les 7 représentants des organismes qui participent à la vie culturelle sont :

DOMAINE	REPRESENTANT	ORGANISME DU REPRESENTANT
Domaine musical	M. Salim YOUNOUSSA	Kinga Folklore
	Mme. Zidini SAÏNDOU -DI-MASSI	Milatsika Emergence
Domaine du patrimoine	M. Mustoihi MARI	Art Terre Mayotte
Domaine de l'animation artistique	M. Jeff Mohamed RIDJALLI HAMIDOUNI	Le Ballet de Mayotte/Cie Jeff Ridjali
	Mme Salimata HAMIDANI	Cie Ariat-Théâtre
Domaine de l'édition, de la diffusion du livre et de la lecture	M. Rastami SPELO	SIME
	M. Mouhamadi DALAILI	Agence régionale du livre et de la lecture

Article 2 : Au sein du 2^{ème} collège, les 7 représentants des organismes qui participent à la vie éducative, à l'enseignement et à la recherche sont :

DOMAINE	REPRESENTANT	ORGANISME DU REPRESENTANT
Domaine périscolaire et d'éducation populaire	M. Bacar ACHIRAF	Ligue de l'enseignement
Domaine du sport	M. Madi VITA	Comité Régional Olympique et Sportif
Syndicats d'enseignant du 1 ^{er} degré	Mme Freda IDAROUCI	SNUipp-FSU
Syndicats d'enseignant du 2 nd degré	Mme Josianne WITKOW	SNES-FSU
Associations de parents d'élèves	M. Mohamed ABDOU	APE-PEEP
Domaine de la recherche	Mme Claire GOLLETY	Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
Domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage	M. Thierry LE QUÉAU	Centre de Formation d'Apprentis Académique

Article 3 : Au sein du 3^{ème} collège, les 7 représentants des organismes qui participent à la protection et à l'animation du cadre de vie sont :

DOMAINE	REPRESENTANT	ORGANISME DU REPRESENTANT
Domaine du logement, de l'habitat et de l'aménagement	M. Marc JOLY Mme Chadia SAIDALI	Ordre des architectes Société Immobilière de Mayotte
Associations de défense de la nature et de protection de l'environnement	Mme Charfati HANAFI M. Michel CHARPENTIER	Mayotte Nature Environnement (MNE) Les naturalistes de Mayotte
Domaine du développement durable	Mme Jeanette LARTIGUE M. Bruno BROUARD-FOSTER	ONF Association HAWA
Organismes de protection des espaces marins	Mme Cécile PERRON	Agence Française pour la Biodiversité

Article 4 : La personnalité désignée en raison de sa qualité ou de ses activités dans les domaines de la culture, de l'éducation ou de l'environnement, est **Mme Valérie CRUZ**.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n°2011-2064 du 30 novembre 2011 constatant la désignation des membres du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de Mayotte est abrogé.

Article 6 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

A Mamoudzou,

Copie à :
M. le Président du CCEE de Mayotte
Conseil départemental
RAA
SGAR
Intéressés

Le Préfet

Frédéric VEAU
09 FEV. 2018